



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
OMNIPRATICIENS
DU QUÉBEC



No d'activité : 99624

TDAH et dysrégulation des émotions

Jeudi 30 avril 2026 de 17:45 à 21:15



Restaurant Le Fougasse
29, rue du Roi, Sorel-Tracy



Président de séance
Dr Gabriel Gosselin

Message des organisateurs

ACTIVITÉ EN PRÉSENTIEL SEULEMENT - RÉGION SOREL-TRACY

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à cette activité, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL.

Horaire

17:45 - 18:00

Accueil

18:00 - 19:00

TDAH et dysrégulation des émotions: comprendre pour mieux intervenir - Partie 1

Dr Annick Vincent, psychiatre

19:00 - 19:30

Questions

19:30 - 19:45

Pause

19:45 - 20:45

TDAH et dysrégulation des émotions: comprendre pour mieux intervenir - Partie 2

Dr Annick Vincent, psychiatre

Objectifs

TDAH et dysrégulation des émotions: comprendre pour mieux intervenir - Partie 1

1. Différencier l'expression normale des émotions et les problèmes pouvant en toucher la régulation;
2. Scruter la dysrégulation des émotions, les troubles anxieux, les troubles de l'humeur et les problèmes de comportements chez les personnes vivant avec le TDAH.

TDAH et dysrégulation des émotions: comprendre pour mieux intervenir - Partie 2

3. Élaborer un plan de prise en charge intégrative (psychosocial et médical) en tenant compte des chevauchements et intrications selon une approche catégorielle et dimensionnelle;
4. Proposer des stratégies universelles pour favoriser le FOCUS.

Évaluation



Une fois l'activité terminée, veuillez l'évaluer à partir de ce code QR. Vous recevrez également un lien après l'activité.

Accréditation

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3,00 heure(s) d'activité reconnues au sens du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ, soit 3,00 heure(s) de catégorie A et 0,00 heure(s) de catégorie B (AEEP). Le Code d'éthique en DPC du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Elvium

Cette activité est admissible aux allocations du fonds de formation ou au ressourcement.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>